

Contrat de partenariat de l'AMAP de l'Ostrevent

Pour les distributions d'AUBERCHICOURT & de DOUAI

(Cochez la case correspondante f. § 3)

du 9 Octobre 2023 au 3 Octobre 2024



Coordonnées des maraîchers :

M & Mme LEFEBVRE - «aux bio légumes du bosquet »
131 Rue de Masny
59165 AUBERCHICOURT
Tél. : 06.75.58.30.80
Courriel : crolajoie@live.fr

Coordonnées de l'amapien :

Tel : -----
Courriel : -----

Objet du contrat : Le présent contrat a pour objet de définir les modalités et conditions de l'engagement des parties signataires du présent contrat en vue de :

- ✓ soutenir et reconnaître le travail de M & Mme LEVEBVRE,
- ✓ Favoriser le circuit ultra court, permettre à chacun de consommer vraiment sain et local, des produits de bonne qualité gustative, sanitaire et environnementale.

Les signataires s'engagent à respecter ce contrat, en particulier :

- ✓ les principes et engagements communs à toutes les AMAP (principes dans la Charte des AMAP et engagements rappelés ci-dessous),
- ✓ les règles de fonctionnement de l'AMAP de l'Ostrevent.

Engagement des amapiens

Prendre connaissance et respecter la charte des AMAP , les règles de fonctionnement de l'AMAP, et adhérer à l'association.
Acheter et préfinancer la production pour 1 an,
S'organiser pour que son panier soit récupéré chaque semaine (cf. règles de fonctionnement),
Tenir quelques distributions durant la période (cf. calendrier),
Permettre aux maraîchers de prendre quelques semaines de vacances,
En cas de désistement, trouver un remplaçant pour assurer la fin du contrat.

Engagement des maraîchers

Approvisionner chaque semaine de produits de qualité issus de sa production,
Etre présents lors des distributions et informer les amapiens de ses savoir-faire, méthodes de travail et éventuelles difficultés,
Etre transparents sur le mode de fixation du prix,
S'inscrire dans une démarche d'Agriculture Paysanne (cf. dernière page de la Charte AMAP).

Engagements communs

Partager les risques et bénéfices liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs mais aussi abondance en été),
Exprimer les soucis rencontrés que ce soit en tant qu'amapien ou en tant que maraîchers.
Constituer et accepter des paniers dont la composition et la qualité varient et s'équilibrent au fil des saisons,
Définir ensemble le prix du panier pour qu'il soit équitable pour les maraîchers et les amapiens,
Diffuser l'information et développer la convivialité,
Participer, dans la mesure des possibilités de chacun, à des chantiers ou visites de la parcelle de culture,
Evaluer régulièrement si les objectifs ont été atteints et si la Charte des AMAP a été respectée.
Dire ce qui ne va pas, mais surtout ce qui va bien !

📌 Lieux et horaires de distributions :

- **Douai** : le **mardi soir** de 18h00 à 19h00 (la veille si le mardi est un jour férié) à la MJC, 12 rue d'Arleux, 59500 Douai
- **Auberchicourt** : le **jeudi soir** de 18h à 19h30 (la veille si le jeudi est un jour férié) près du lieu de production : 131, rue de Masny à Auberchicourt.

📌 La part de récolte hebdomadaire :


A travers le partenariat, une part de la production de la ferme revient à chaque amapien. Chaque semaine, les légumes arrivés à maturité sont donc divisés en parts égales entre les membres de l'association.

📌 Modalités de paiement

Pour cette année, les prix sont les suivants :

- ✓ **Panier : 17,20 €uros sur 48 semaines, soit $17,20 \times 48 = 825,60$ € pour l'année,**
- ✓ **Demi-panier : 8,60 €uros sur 48 semaines, soit $8,60 \times 48 = 412,80$ € pour l'année.**
- ✓ Cette somme est à régler en 1, 4 ou 12 chèques. Les chèques sont libellés à l'ordre de M et/ou Mme LEFEBVRE et sont à remettre au (à la) trésorier (ère) de l'AMAP à la signature du contrat, en indiquant au verso le nom de l'amapien (s'il est différent de celui du chéquier) ainsi que la date d'encaissement (cf. tableau ci-après).
- L'adhésion à l'AMAP de l'Ostrevant est de **12** € par an, à régler auprès du trésorier (ou de la vice-trésorière).
- ✓ L'encaissement de chaque chèque aura lieu en début du mois (ou de la période) précédant la distribution pour assurer une avance en trésorerie à nos paysans.

Nombre de chèques	Montants des chèques	Date du 1er panier :	10 octobre	1 ^{er} janvier	1 ^{er} avril	1 ^{er} juillet
<u>1</u>	<u>Grand panier : 825,60 €</u> <u>Petit panier : 412,80 €</u>	<u>X</u>				
<u>4</u>	<u>Grand panier : 3 x 200 € et 1 x 225,60 €</u> <u>Petit panier : 3 x 100 € et 1 x 112,80 €</u>		<u>X</u>	<u>X</u>	<u>X</u>	<u>X</u>
<u>12</u>	<u>Grand panier : 11 x 65 € et 1 x 110,60 €</u> <u>Petit panier : 11 x 35 € et 1 x 27,80 €</u>		<u>1 chèque sera encaissé au début de chaque mois</u>			

 **Participation solidaire pour nos paysans maraichers** : Vous avez la possibilité, si vous le souhaitez, de verser une contribution volontaire libre, indépendamment du prix de vos paniers, afin d'améliorer les revenus de nos maraîchers. Celle-ci est laissée à votre appréciation : (Elle peut être, par exemple, égale à une semaine de « panier », soit 1/52^{ème} de vos approvisionnement de la saison ! C'est-à-dire 2 % de revenus supplémentaires pour Florence et Thomas).

Merci de noter ici le montant de votre contribution volontaire :

.Fait à _____, le ____ / ____ / 202 en 2 exemplaires, un pour chacun des signataires

Nom et signature de l'amapien,
(précédés de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

M ou Mme LEFEBVRE, les maraîchers